



**MUNICIPALITÉ DE  
SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS**  
Aux contribuables de la susdite municipalité



**AVIS PUBLIC**

**DÉPÔT DU RÔLE DE PERCEPTION 2021**

**EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ** par le soussigné,  
secrétaire-trésorier de la susdite municipalité :

Que le rôle de perception, suite à l'imposition des taxes pour l'année 2021 de cette municipalité, est maintenant terminé et déposé à mon bureau, situé au 600, chemin de Joliette à Saint-Félix-de-Valois.

Qu'il sera procédé à l'envoi des comptes de taxes dans les délais prévus.

Que ces taxes seront payables dans les trente jours de la mise à la poste de la demande de paiement.

**Donné à Saint-Félix-de-Valois**, ce premier jour du mois de février deux mille vingt et un.

---

Jeannoé Lamontagne  
Secrétaire-trésorier/directeur général

---

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je soussigné directeur général/secrétaire-trésorier de la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois, certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis public en affichant une copie à la mairie de cette municipalité et sur le site Internet de la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois, entre 11 h et 13 h, le 1<sup>er</sup> jour de février 2021.

**En foi de quoi**, je donne ce certificat ce premier jour du mois de février deux mille vingt et un.

---

Jeannoé Lamontagne  
Secrétaire-trésorier/directeur général